

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 21 janvier 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites		N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommandation	Motion pure et simple		Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	M. Kurt Ravyts sur "l'accord sur le climat conclu lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020" (n° 59). M. Kurt Ravyts sur "l'accord sur le climat conclu lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020" (n° 60)	Premier ministre Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal	COMM Énergie, Environnement, Climat du 12/01/2021	Kurt Ravyts (VB)	Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen)	MOT 55 00059/001	p. 65	83	50	0
2	Mme Marijke Dillen sur "l'agression d'un gardien à la prison de Gand" (n° 75)	Vice-premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord	COMM Justice du 13/01/2021	Marijke Dillen (VB)	Katja Gabriëls (Open VLD)	MOT 55 00075/001	p. 65	83	49	0